



**Département des Pyrénées-Atlantiques**

**Commune de :**

**ARROS DE NAY**

---

**Plan Communal de  
Sauvegarde  
-P.C. S.-**

---

Commune de ARROS DE NAY	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>SOMMAIRE</b>	<b>FICHE SOMMAIRE</b>
----------------------------	---	---------------------------

## **Préambule**

<b>ARRÊTÉ MUNICIPAL</b>	fiche 0.01
<b>CADRE JURIDIQUE</b>	fiche 0.02
<b>MISE A JOUR – FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE</b>	fiche 0.03
<b>MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN</b>	fiche 0.04

## **CHAPITRE 1 : ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE**

<b><u>SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAU</u></b>	fiche 1.01
<b><u>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</u></b>	fiche 1.02
<b><u>FICHES ACTIONS :</u></b>	fiche 1.03
↳ Maire	fiche 1.03a
↳ Coordonnateur des Actions Communales	fiche 1.03b
↳ Secrétariat	fiche 1.03c
↳ Responsable « Relations publiques »	fiche 1.03d
↳ Responsable « lieux publics et E.R.P »	fiche 1.03e
↳ Responsable « logistique »	fiche 1.03f
↳ Responsable « agriculture - industrie - artisanat »	fiche 1.03g
↳ Responsable « population »	fiche 1.03h

## **CHAPITRE 2 : PRINCIPALES ACTIONS A MENER**

<b><u>ALERTE DE LA POPULATION</u></b>	fiche 2.01
<b><u>INFORMATION DE LA POPULATION</u></b>	fiche 2.02
<b><u>STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE</u></b>	fiche 2.03
<b><u>EVACUATION, ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION</u></b>	fiche 2.04

## **CHAPITRE 3 : MOYENS ET RESSOURCES RECENSES**

<b><u>MOYENS MATERIELS</u></b>	fiche 3.01
<b><u>LIEUX D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT, TRANSPORT et ALIMENTATION</u></b>	fiche 3.02
<b><u>PERSONNES RESSOURCES :</u></b>	fiche 3.03
↳ Associations de secourisme	fiche 3.03a
↳ Associations diverses	fiche 3.03b
↳ Entreprises, artisans et agriculteurs	fiche 3.03c
↳ Autres personnes	fiche 3.03d

## **CHAPITRE 4 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE**

## **PRESENTATION DE LA COMMUNE**

fiche 4.01

### **A. Contexte général**

- ↳ Caractéristiques de la commune
- ↳ Identification des risques

fiche 4.01a

fiche 4.01b

### **B. Cartographie**

- ↳ Localisation des zones de risques
- ↳ Localisation des routes, voies et chemins communaux,
- ↳ Localisation poste de commandement, point(s) de rassemblement, centre (s) d'accueil et d'hébergement

fiche 4.01c

fiche 4.01d

fiche 4.01e

## **CHAPITRE 5 : ANNUAIRE DE CRISE**

### **ANNUAIRE DE CRISE**

fiche 5.01

Commune de ARROS de NAY	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>ARRÊTÉ MUNICIPAL</b>	<b>FICHE 0.01</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

**Vu :**

- La loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses article 13 et 16 ;
- La Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

**Considérant :**

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que inondations, séismes, tempête, feux de forêt, incendies, ruptures de canalisation gaz, accidents routiers ;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le plan communal de sauvegarde de la commune d'ARROS de NAY est approuvé.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie et sur le site internet de la commune

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles des Pyrénées-Atlantiques,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- à Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement.

Fait à ARROS de NAY, le 28 juin 2019

Le Maire,

Commune de ARROS de NAY	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>CADRE JURIDIQUE</b>	<b>FICHE</b> <b>0.02</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

- **Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16** : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales».

- **Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40** : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- Décret n° 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence départementaux.

- Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen.

- Plan départemental ORSEC.

- Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
Commune de ARROS de NAY	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN</b>	<b>FICHE 0.04</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

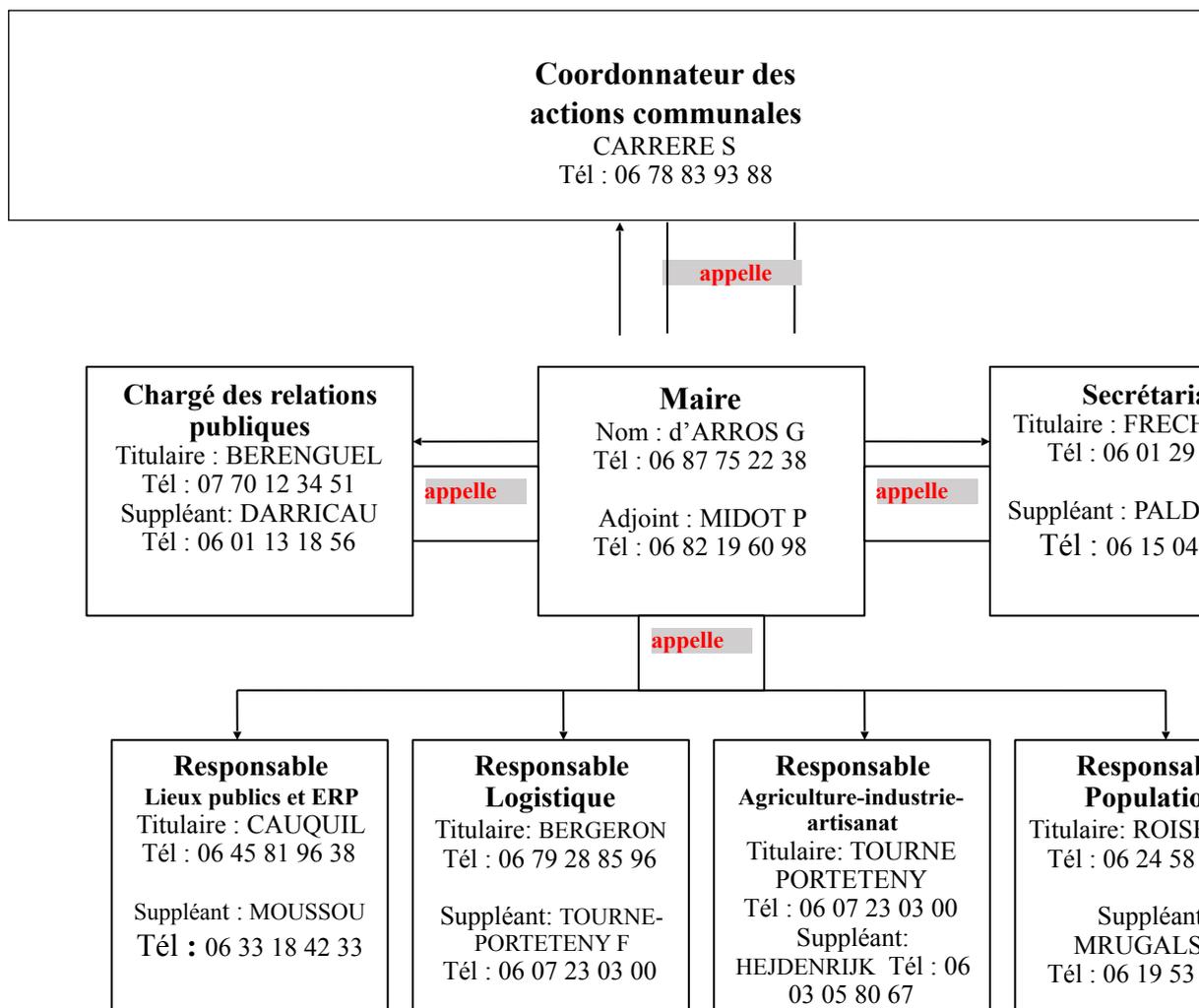
- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus à tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;**
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit constituer le poste de commandement communal (PCC). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir Fiche : 1. 01).

# 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE :

## ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX</b>	<b>FICHE 1. 01</b>
		<b>PAGE 1/1</b>



En cas de montée du Luz, les guetteurs de crues sont :

- POMME Jean-Jacques
- BRIEULE Yves
- PETROIX Bruno
- d'ARROS Gérard
- BARRAQUE René
- LABERNADIE Alain
- MENICHE Jean

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1. 02</b>
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**Localisation du PCC :**

**Adresse :**

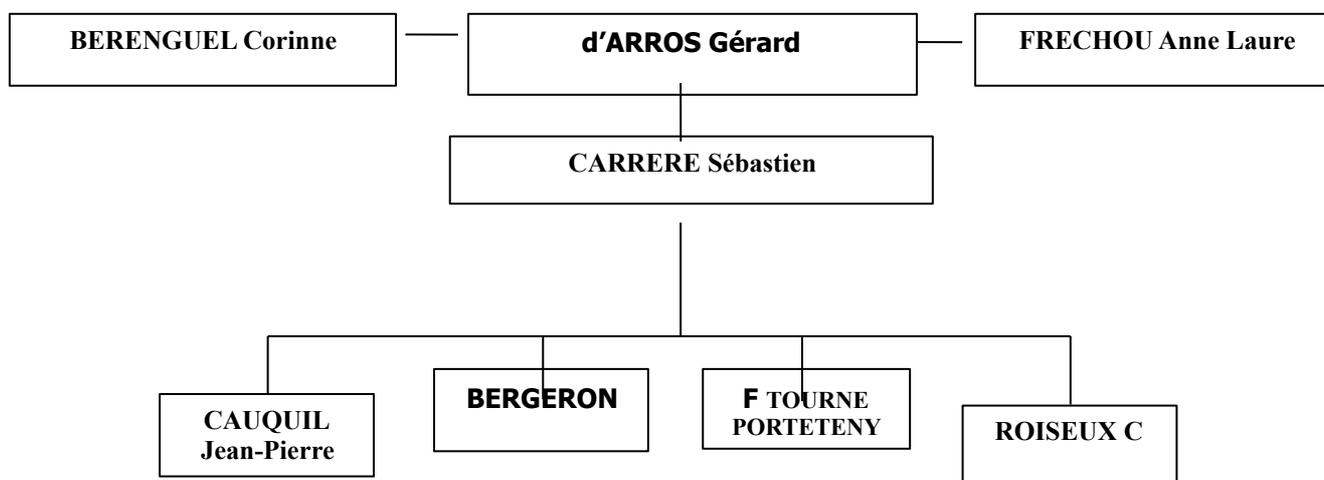
**Mairie, Secrétariat  
Place du Corps Franc POMMIES**

**N° téléphone : 05 59 71 23 16**

**N° télécopie : 05 59 71 25 04**

**E .mail : mairie.arros@wanadoo.fr**

**Composition du PCC :**



**Equipe « alerte » / messages préfecture : Francis TOURNE PORTETENY et Anne-Laure FRECHOU**

**L'annuaire (fiche 5.01) répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES**

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1. 03</b>
----------------------------	-------------------------------------	------------------------

## **FICHE ACTIONS**

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1. 03a</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>« MAIRE »</b>	<b>PAGE 1/1</b>

❖ Maire : **d'ARROS Gérard**

❖ Adjoint : **MIDOT Patrick**

Le Maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental. Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le Maire ou son Adjoint doit en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie ou de la Police, et avec l'officier des Sapeurs-Pompiers :

- **1** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise

- **2** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement

- **3** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale

- **4** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés

- **5** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement

- **6** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle en annexe)

- **7** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres

- **8** - Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1. 03b</b>
--	-------------------------------------	-------------------------

Commune de ARROS de NAY	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>« COORDONNATEUR DES ACTIONS COMMUNALES »</b>	<b>PAGE 1/1</b>
----------------------------	---	-----------------

❖ Titulaire : **CARRERE Sébastien**

Le Coordonnateur des Actions Communales, sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le Maire et s'assure de leur exécution.

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1. 03c</b>
--	-------------------------------------	-------------------------

Commune de ARROS de NAY	<b>FICHE ACTIONS</b>  « <b>SECRETARIAT</b> »	<b>PAGE 1/1</b>
----------------------------	--	-----------------

❖ Titulaire : **FRECHOU Anne-Laure**

❖ Suppléant : **PALDUPLIN Alix**

• **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- organise l'installation du PCC avec le Maire
- ouvre une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) sous la forme : heure/événement/action à mener/personne responsable

• **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique du PCC
- assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- tient à jour la main courante des événements

• **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE</b> <b>1. 03d</b>
--	---	-------------------------------

Commune de ARROS de NAY	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>RESPONSABLE « RELATIONS PUBLIQUES »</b>	<b>PAGE 1/1</b>
----------------------------	--	-----------------

- ❖ Titulaire : **BERENGUEL Corinne**
- ❖ Suppléant : **DARRICAU Laurence**

- **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- participe à l'accueil du PCC

- **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- participe, en liaison avec le responsable « population », à l'information des administrés

- **Fin de la crise**

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1. 03e</b>
--	-------------------------------------	-------------------------

Commune de ARROS de NAY	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>RESPONSABLE « LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) »</b>	<b>PAGE 1/1</b>
----------------------------	---	-----------------

❖ Titulaire : **CAUQUIL Jean-Pierre**

❖ Suppléant : **MOUSSOU Isabelle**

- **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise (fiche 5.01)

**Rubrique « lieux publics et ERP »**

- **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le coordonnateur des actions communales ou le maire directement

**ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE EN ANNEXE**

- assure l'information des responsables d'établissements
- **gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements** (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

**1. Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE 1. 03f</b>
--	---	-------------------------

Commune de ARROS de NAY	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>RESPONSABLE « LOGISTIQUE »</b>	<b>PAGE 1/1</b>
----------------------------	---	-----------------

- ❖ Titulaire : **BERGERON Lionel**
- ❖ Suppléant : **TOURNE-PROTETENY Francis**

- **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- met en alerte le personnel des services techniques (cf. annuaire de crise – fiche 5.01)
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.) (cf. annuaire de crise – fiche 5.01)

- **Pendant la crise :**

- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte – voir chapitre « les principales actions à mener »
- met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- active et met en œuvre les centres d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel aux points de ralliement

#### **A L'AIDE DE LA FICHE JOINTE EN ANNEXE**

- organise le transport collectif des personnes
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- en cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné
- coordonne l'action des bénévoles « spontanés »

- **Fin de la crise :**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>FICHE ACTIONS</b>	<b>FICHE 1. 03g</b>
--	---	-------------------------

Commune de ARROS de NAY	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>RESPONSABLE « AGRICULTURE- INDUSTRIE – ARTISANAT »</b>	<b>PAGE 1/1</b>
----------------------------	---	-----------------

❖ Titulaire : **TOURNE PORTETENY Francis**

❖ Suppléant **HEJDENRIJK Petra**

• **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise ci-joint

**Rubrique « agriculture-artisanat »**

• **Pendant la crise :**

- Assure l'information des agriculteurs – artisans – entreprises industrielles situés sur le territoire de la commune
- recense :
  - les personnels présents sur le site
  - les personnels en mission à l'extérieur du site
  - pour les élevages : la nature et le nombre d'animaux, les contraintes d'exploitation
  - le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents

**A L'AIDE DE LA FICHE JOINTE EN ANNEXE**

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Coordonnateur des Actions Communales ou directement au Maire
- **gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements** (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

• **Fin de la crise :**

- informe les agriculteurs – artisans – entreprises industrielles contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 1. 03h</b>
--	-------------------------------------	-------------------------

- ❖ Titulaire : **ROISEUX Christophe**
- ❖ Suppléant : **MRUGALSKI Adeline**

- **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- alerte et informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques »

- **Pendant la crise :**

- **gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant la population** (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable) ainsi que la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le responsable « logistique »
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)
- informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques ».

- **Fin de la crise :**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire
- Constater les dégâts et voir les personnes ayant subi des préjudices

**2EME PARTIE :**

**PRINCIPALES ACTIONS**

**A MENER**

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b> <b>ALERTE DE LA POPULATION</b> <b>ORGANISATION</b>	<b>FICHE 2.01</b>
		<b>PAGE 1/4</b>

Matériels à utiliser : Téléphone - SMS  
 Porte à porte, effectué par les élus disponibles  
 Porte-voix

Equipes constituées : d'ARROS Gérard  
 MIDOT Patrick

Moyens humains :

BOURG :  
**CARRERE Sébastien**  
**MRUGALSKY Adeline**

BOIS DE BIE :  
**HEIJDENRIJK Petra**

MOUN DE REY :  
**LABERNADIE Ludovic**

Lotissements route d'Oloron  
**TOURNE-PORTETENY Francis**

LABASSERES :  
**LOMBARDI Eric**

	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 2. 01a</b>
--	-------------------------------------	-------------------------

Etabli en fonction des circonstances (séisme, tempêtes, crues, accidents ...)

**LISTE DES RUES  
DU CIRCUIT D'ALERTE**

<b>RUES</b>	<b>NOM DES GUETTEURS DE CRUES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b><u>Route d'Oloron</u></b>	<b>LARRIEU Hervé PETROIX Bruno</b>	<b>Tél : 06 75 43 42 51 Tél : 09 51 77 28 91</b>
<b><u>Route des Carrières</u></b>	<b>BARRAQUE René SOMPROU Robert</b>	<b>Tél : 05 59 71 20 49 Tél : 05 59 71 22 61</b>
<b><u>Rue des Pyrénées</u></b>	<b>POMME Jean-Jacques</b>	<b>Tél : 05 59 71 23 94</b>
<b><u>Chemin du Moulin de Pierrette</u></b>	<b>BRIEULE Yves</b>	<b>Tél : 05 59 61 13 81</b>
<b><u>Route des Labassères</u></b>	<b>CASTATGNET Christophe</b>	<b>Tél : 06 25 52 23 88</b>

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 2.01c</b>
	<b>ALERTE DE LA POPULATION</b> MESSAGES A DIFFUSER PAR HAUT-PARLEUR RISQUE INONDATION	<b>PAGE 4/4</b>

**ATTENTION, ALERTE  
SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

**Un risque d'inondation menace votre quartier.**

**Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.**

**Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.**

**ATTENTION, ALERTE  
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

**Une inondation exceptionnelle est attendue.**

**Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.**

**Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez  
et suivez toutes les instructions données par le  
maire ou les forces de l'ordre.**

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>INFORMATION DE LA POPULATION PENDANT LA CRISE</b>  <b>MODALITÉS D'ORGANISATION</b>	<b>FICHE 2.02</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

Lieux dans lesquels la commune met à disposition de l'information sur l'événement :

Mairie d'ARROS de NAY

Les LABASSERES (chez LABERNADIE Alain ou « chez Lazare » CASTAGNET)

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE</b> <b>RISQUE INONDATION</b>	<b>FICHE 2.03</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

### **1) Mesures à mettre en œuvre pour une crue décennale**

Prévention des quartiers à risques  
Distribution de sacs de sables (situés à l'atelier communal rue LATAPIE)

### **2) Mesures à mettre en œuvre pour une crue trentennale**

Prévention des quartiers à risques  
Distribution de sacs de sables (situés à l'atelier communal rue LATAPIE)  
Intervention auprès des personnes isolées et handicapées

### **3) Mesures à mettre en œuvre pour une crue centennale**

Prévention des quartiers à risques  
Distribution de sacs de sable (situés à l'atelier communal rue LATAPIE)  
Intervention auprès des personnes isolées et handicapées  
Evacuation vers les points de ralliement

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>EVACUATION, ACCUEIL ET</b> <b>HEBERGEMENT DE LA</b> <b>POPULATION</b>	<b>FICHE</b> <b>2.04</b>
		<b>PAGE 1 / 1</b>

**Détermination des points de rassemblement :**

Maison Pour Tous  
Ecole  
Stade (en cas de difficultés d'accès au village)  
Chez LAZARE

**Désignation du mode de transport collectif choisi entre les points de rassemblement et le (s) centre (s) d'accueil/hébergement :**

Néant

**Détermination du/des centre (s) d'accueil et/ou d'hébergement (s) pressenti (s) :**

Maison Pour Tous - Mairie  
Ecole  
Salle paroissiale  
Eglise

**Désignation des personnes affectées aux centres d'accueil et/ou d'hébergement :**

**MRUGALSKI Adeline** : Maison pour tous, mairie  
**JOUANICOT Alexandrine** : salle paroissiale, église  
**ROISEUX Christophe** : Ecole, bibliothèque

**Procédures pour assurer le ravitaillement de personnes hébergées :**

Mobilisation de l'UTILE d'Arros

**Procédures d'obtention des lits et couvertures :**

Croix-Rouge, armée, gendarmerie

**3<sup>ÈME</sup> PARTIE :**

**MOYENS ET RESSOURCES**

**RECENSÉS**

	<b>MOYENS COMMUNAUX RECENSES</b>	<b>FICHE 3. 01</b>
--	----------------------------------	------------------------

**LISTE DES VEHICULES  
DETENUS  
PAR LES SERVICES  
COMMUNAUX**

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur – lieu de garage
<b>Camion benne de la mairie</b>	99060 WA 64	<b>3</b>	ROISEUX C. 06 24 58 26 20

Commune de ARROS de NAY	<b>MOYENS COMMUNAUX RECENSES</b>	<b>FICHE 3. 01</b>
	<b>LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b>	<b>PAGE 2/2</b>

Nature du matériel	Quantité	localisation
<b>Sacs de sable</b>	<b>60</b>	<b>Atelier – rue LATAPIE</b>
<b>bâches</b>	<b>2</b>	<b>Atelier – rue LATAPIE</b>
<b>barrières</b>	<b>8</b>	<b>Atelier – rue LATAPIE</b>
<b>Panneaux signalétiques</b>	<b>4</b>	<b>Atelier – rue LATAPIE</b>

Commune de ARROS de NAY	<b>MOYENS COMMUNAUX RECENSES</b>	<b>FICHE 3. 02</b>
	<b>LISTE DES LIEUX D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT (EXHAUSTIVE)</b>	<b>PAGE 1/3</b>

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, de couchage...)
<b>Maison Pour Tous - Mairie</b>	<b>Place du Corps Franc Pommiès</b>	<b>180 m<sup>2</sup> Restauration possible</b>
<b>Ecole</b>	<b>2, Rue de l'ECOLE</b>	<b>400 m<sup>2</sup> Restauration et couchage possibles</b>
<b>Eglise</b>	<b>Place du Corps Franc Pommiès</b>	<b>440 m<sup>2</sup> Restauration et couchage possibles</b>
<b>Salle paroissiale</b>	<b>Avenue du Château</b>	<b>250 m<sup>2</sup></b>

Commune de ARROS de NAY	<b>MOYENS COMMUNAUX RECENSES</b>  <b>ALIMENTATION</b> <b>(EAU, NOURRITURE...)</b>	<b>FICHE</b> <b>3. 02</b>
		<b>PAGE 3/3</b>

<b>NATURE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>MODALITES DE MOBILISATION</b> <b>(entreprises, particuliers...)</b>
<b>Eau, boissons</b>	<b>Mairie, Place du Corps Franc Pommies</b>	<b>Commune</b>
<b>Denrées alimentaires</b> <b>Eau, boissons</b>	<b>UTILE Rue du Gabizos (Route de PAU)</b>	<b>Entreprise</b>

Commune de ARROS de NAY	<b>MOYENS COMMUNAUX RECENSES</b>	<b>FICHE 3. 03</b>
----------------------------	----------------------------------	------------------------

## **LISTE DES PERSONNES**

## **RESSOURCES**

Commune de ARROS de NAY	<b>MOYENS COMMUNAUX RECENSES</b>	<b>FICHE 3. 03b</b>
	<b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES</b> ASSOCIATIONS DIVERSES	<b>PAGE 1/1</b>

Nom	Adresse	Numéros de mobile du Président	Compétences particulières
<b>ARROS ANIMATION</b>	MAIRIE Place du Corps Franc Pommies	05 59 12 07 73	Très bonne connaissance du village et de ses habitants
<b>CHASSEURS</b>		05 59 06 17 51	
<b>COMITE DES FETES d'ARROS</b>		06 27 24 19 62	
<b>COMITE DES FETES des LABASSERES</b>		06.89.68.75.79.	
<b>ENTENTE SPORTIVE</b>		05 59 71 23 16	
<b>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES</b>		09 54 34 23 75	
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	4, rue de l'Ecole	05 59 71 28 08	
<b>RENCONTRE ET LOISIRS</b>	MAIRIE Place du Corps Franc Pommies	05 59 71 20 74	
<b>Club Photo</b>	MAIRIE Place du Corps Franc Pommies	09 52 55 83 84	

.....

# **4<sup>ÈME</sup> PARTIE :**

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

### **DE LA COMMUNE ET**

### **ANALYSE DU RISQUE**

Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE 4. 01</b>
----------------------------	--	------------------------

## **PRESENTATION**

Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>  <b>PRESENTATION CONTEXTE GENERAL</b>	<b>FICHE 4. 01a</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

La commune d'ARROS de NAY, est située au sud-est du département, sur la rive gauche du Gave de Pau dans la moyenne vallée du gave, à environ 15 kilomètres de la ville de Pau.

Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Nay, et se trouve à 5 kilomètres de NAY.

Caractérisée par une position géographique intermédiaire entre Pau et Nay, elle est desservie par la RD 37 et est traversée d'Est en Ouest par la RD 936.

Le territoire est composé de trois entités paysagères distinctes réparties sur trois grandes zones aux caractéristiques physiques et morphologiques propres :

- La plaine alluviale où est situé le bourg
- Les Artigues : traversées par le cours d'eau le Luz
- Les Hameaux : Quartiers Labassères et Petit hameau caractérisés par un habitat dispersé.

Les communes limitrophes sont :

- Bosdarros et Haut-de-Bosdarros à l'Ouest
- Bruges et Asson au Sud
- Bourdettes et Nay à l'Est
- Saint-Abit au Nord

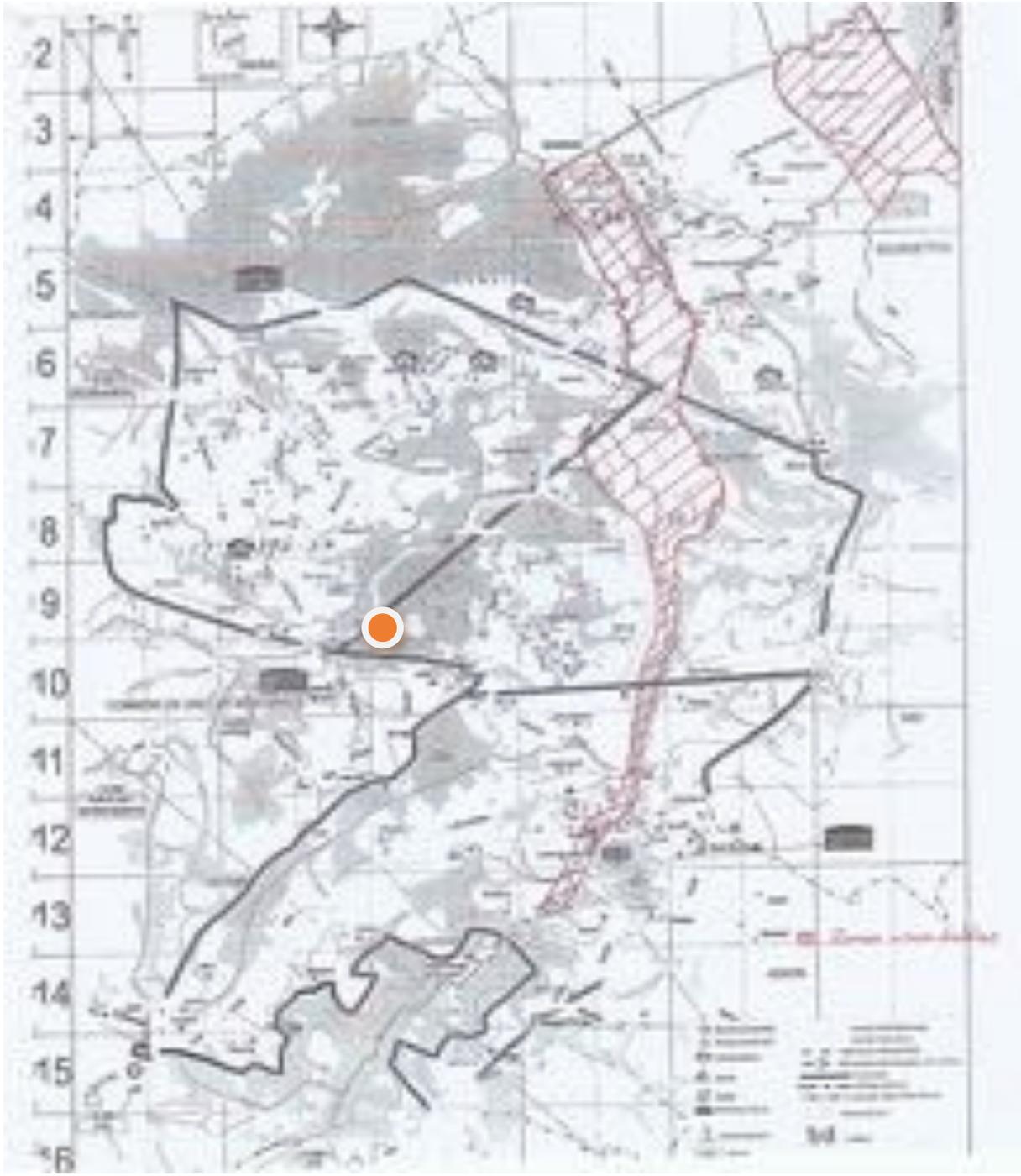
|

Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>  <b>PRESENTATION</b> <b>IDENTIFICATION DES RISQUES</b>	<b>FICHE 4. 01b</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

Risques d'inondations majeurs (cours d'eau : le Luz possède un écrêteur sur le Luz de Cazalis secteur Bois de Bié)

Autres risques (séismes, tempêtes, rupture de canalisation gaz, accidents routiers)

Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE 4. 01c</b>
	<b>CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES</b>	<b>PAGE 1/1</b>



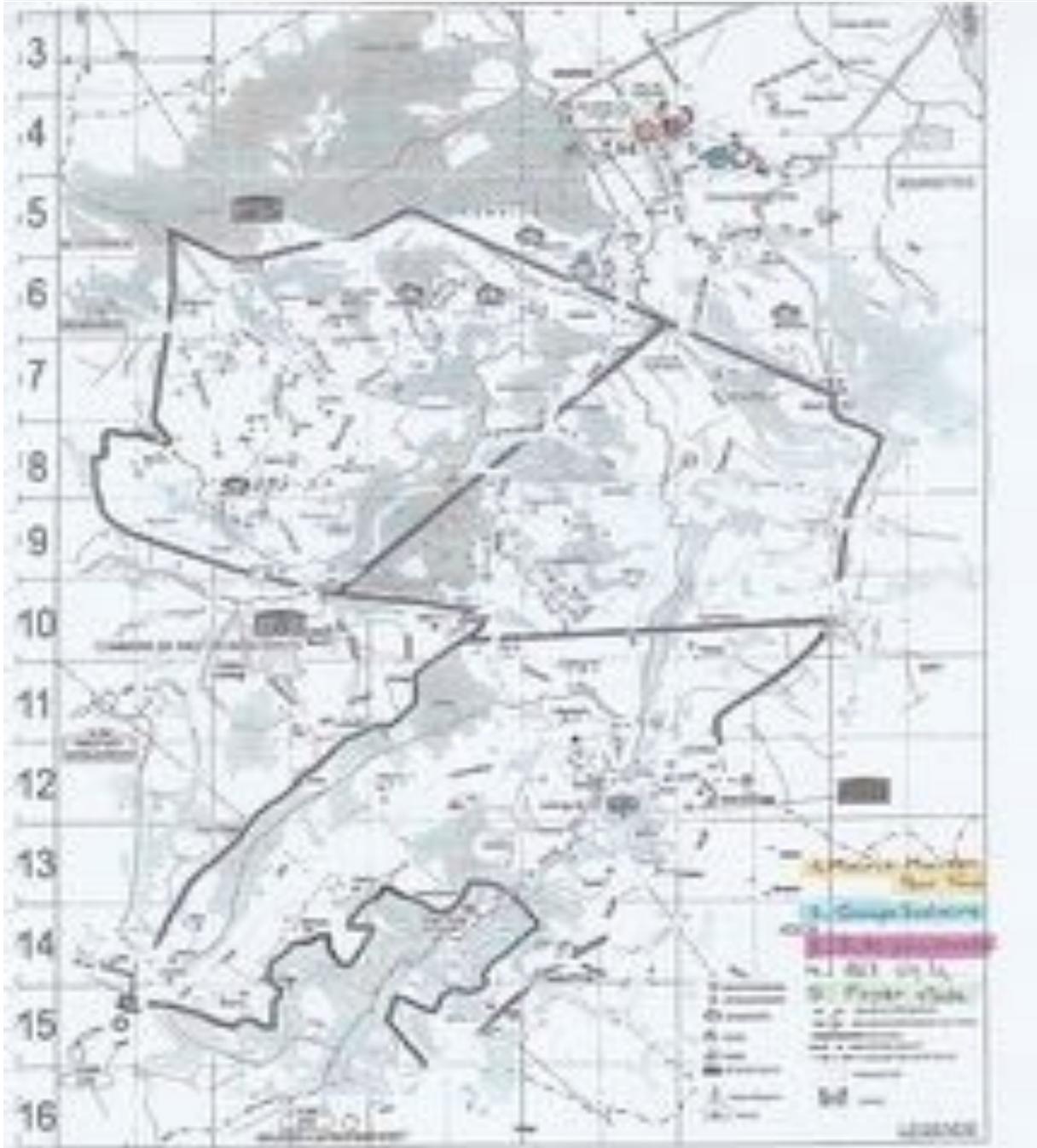
Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE 4. 01d</b>
	<b>CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ROUTES, VOIES, CHEMINS COMMUNAUX...</b>	<b>PAGE 1/1</b>



<p>Commune de ARROS de NAY</p>	<p><b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b></p> <p><b>CARTOGRAPHIE</b></p> <p>LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT</p>	<p><b>FICHE 4. 01e</b></p> <hr/> <p><b>PAGE 1/1</b></p>
------------------------------------	---	---

**LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT,  
POINT(S) DE RASSEMBLEMENT ET CENTRES  
D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT**

Fiche  
4. 02



**INFORMATIONS**  
**RELATIVES**  
**A LA POPULATION**

Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION</b>  <b>POPULATION PERMANENTE</b>	<b>FICHE 4. 02a</b>
		<b>PAGE 1/1</b>

- **Nombre d'habitants permanents**

851 habitants

- **Répartition de la population sur le territoire de la commune**

**Les hameaux** (Le Petit Hameau, le Bois de Bié, le Moun de Rey) 180 habitants (environ)

**Les Labassères** : 260 habitants (environ)

**Le bourg** 410 habitants (environ)

- **Populations identifiées « à risques »**

**TOTAL personnes « à risques »** : 40 foyers, 60 habitants (environ)

- **Lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Ecole primaire = 100 élèves (environ)

- ALSH (les mercredis et en période de vacances) = 40 enfants maximum

- Crèche = 20 enfants

**TOTAL enfants : 120 enfants + 40 enfants en ALSH**

Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION</b>	<b>FICHE 4. 02b</b>
	<b>POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES</b>	<b>PAGE 1/1</b>

- **Résidents secondaires**

13 résidences secondaires : (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- **Activités touristiques**

- Chambres d'hôtes  
GILL 12 Impasse du Petit Hameau 05 59 71 28 18

- **Manifestations et événements annuels réguliers**

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur
Fête Patronale	Place du Corps Franc Pommies – Les Halles	1 <sup>er</sup> week-end de juillet	500 à 1 000 personnes	Comité des Fêtes
Fête Labassères	Place de Parehl – Les Labassères	2 <sup>ème</sup> week-end de juillet	300 à 500 personnes	Comité fêtes Labassères
FESTIV'ARTS	bourg	Dimanche et lundi de Pentecôte	4 000 à 6 000 personnes	Chemins des Arts
Vide grenier	Les Halles	juin		Association rencontres loisirs
Fête école	Ecole - MPT mairie	juin		Association Parents d'élèves
Fête musique	Parvis église MPT	21 juin	300 personnes	Association Arros Animation
Repas des aînés	Maison Pour Tous	Janvier	100 à 150 personnes	Municipalité
Iroulade	Maison Pour Tous	Octobre	100 à 150 personnes	Association Arros Animation
Carnaval	Maison Pour Tous	Février	250 personnes	Association Parents d'élèves

STELL'ART	Maison Pour Tous	Fin juin	130 personnes	Association STELL'ART
-----------	---------------------	----------	------------------	--------------------------

Commune de ARROS de NAY	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>FICHE 4. 04</b>
	<b>ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE</b>	<b>PAGE 1/1</b>

**Maire :**

Gérard d'ARROS

**Adjoints :**

Patrick MIDOT

Alix PALDUPLIN

Lionel BERGERON

Jean-Pierre CAUQUIL

**Conseillers :**

Corinne BERENGUEL

Eric LOMBARDI

Sébastien CARRERE

Laurence DARRICAU

Petra HEJDENŘĪJK

Ludovic LABERNADIE

Isabelle MOUSSOU

Adeline MRUGALSKI

Francis TOURNE PORTETENI

Philippe ULIAN

**5<sup>ÈME</sup> PARTIE :**

**ANNUAIRE DE CRISE**

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞</b>	<b>FICHE 5.01</b>
		<b>PAGE 1/4</b>

## AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture des Pyrénées- Atlantiques	05.59.98.24.24 05.59.98.24.48	05.59.98.24.99	Permanence 24 h/24

## POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	Observations
Mairie	05.59.71.23.16	05.59.71.25.04	mairie.arros@wanadoo.fr

## MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

**Fax de la Mairie : 05 59 71 25 04**

**Mail de la Mairie : mairie.arros@wanadoo.fr**

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
d'ARROS	Gérard			06 87 75 22 38	Maire
MIDOT	Patrick		05 59 71 25 51	06 82 19 60 98	1 <sup>er</sup> Adjoint
PALDUPLIN	Alix		05 59 71 21 46	06 15 04 72 35	2 <sup>ème</sup> Adjoint
BERGERON	Lionel		05 59 71 26 07	06 79 28 85 96	3 <sup>ème</sup> Adjoint
CAUQUIL	Jean-Pierre		05 59 13 43 80	06 08 16 64 26	4 <sup>ème</sup> Adjoint
LOMBARDI	Eric		05 59 71 26 25	06 89 46 17 37	Conseiller
BERENGUEL	Corinne			07 70 12 34 51	Conseiller
CARRERE	Sébastien			06 78 83 93 88	Conseiller
DARRICAU	Laurence		05 59 53 18 92	06 01 13 18 56	Conseiller
HEJDENRIJK	Petra		05 59 71 15 56	06 29 54 03 50	Conseiller
LABERNADIE	Ludovic		05 5 71 24 92	06 27 24 19 62	Conseiller
MOUSSOU	Isabelle			06 33 18 42 33	Conseiller
MRUGALSKI	Adeline		05 59 71 27 35	06 19 53 81 12	Conseiller

TOURNE- PORTETENY	Francis		05 59 71 23 27	06 07 23 03 00	Conseiller
ULIAN	Philippe		05 59 32 64 15	06 03 05 80 67	Conseiller

## PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
FRECHOU	Anne Laure	05.59.71.23.16		06 01 29 84 18	Secrétaire de mairie

## PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
MESPLE-SOMPS	Geneviève	05.59.71.22.40	05.59.71.23.74		Agent d'animation
BECAAS	Marie-Noëlle	05.59.71.22.40	05.59.21.73.04		Assistante maternelle
LABORDE-TURON	Fabienne	05.59.71.22.40	05.59.71.04.02		Assistante maternelle
PETROIX	Marie-Pierre	05.59.71.22.40	05.59.71.20.83		Agent d'animation
ROISEUX	Christophe	05.59.71.23.16		06 24 58 26 20	Agent technique
DUTIL	Lydia	05.59.71.23.16		06 72 54 93 95	

## GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPÉRATEURS DE SERVICE PUBLIC

URGENCES GAZ	
GRDF	0 800 47 33 33
<u>Interlocuteur :</u> Thierry Sabalette thierry.sabalette@grdf.fr	05 59 14 89 58 06 98 05 14 37
URGENCES ÉLECTRICITÉ	
ERDF	09 726 750 64 0 811 010 212 (Élus)
<u>Interlocuteur :</u> Danièle MIRANDE-REY daniel.mirande-rey@enedis.fr	05 59 14 41 04 06 71 17 70 16
Permanence au 05 59 58 64 44	
URGENCES LIGNES TÉLÉPHONIQUES	
Poteaux / câbles arrachés <a href="https://dommages-reseaux.orange.fr">https://dommages-reseaux.orange.fr</a>	0 800 083 083
Dérangement important sur la Commune	10 15 ou 06 80 87 80 65

Dérangement des particuliers	1013 ou 1013.fr
Interlocuteur : Serge PUCHON	05 59 42 84 20

**Communauté de Communes Pays de Nay : 05 59 61 11 82**

**Gendarmerie de Nay : 05 59 13 22 40**

**Pompiers de Nay : 18**

**Le Département**

- La semaine de 8h à 17h30 : 05 59 13 06 60.
- La semaine de 17h30 et 8h, les jours fériés et le week-end : 06 76 68 42 55.
- Numéro d'urgence 05 59 11 40 44

Commune de ARROS de NAY	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>FICHE 5.01</b>
	<b>📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞</b> <b>LIEUX PUBLICS ET ERP</b>	<b>PAGE 2/4</b>

### LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS et ADOLESCENTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
ECOLE PRIMAIRE					
Ecole d'Arros-Nay	2, rue de l'école	05.59.71.22.40	100	Mr Pascal DANET directeur	07 69 28 50 71
CRECHE					
Crèche ARLEQUIN	Rte d'Oloron	05 59 84 60 03	50		
Bibliothèque					
Bibliothèque	4, rue de l'école	05.59.71.28.08	30	Mme MIDOT présidente	06 77 35 55 78

### LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Eglise	LALIS Dominique	05 59 71 01 09			
Salle paroissiale	LALIS Dominique	05 59 61 01 09			

### ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	

### LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement	Identité du	Téléphone	Observations

<b>Etablissement</b>	<b>responsable</b>	<b>Professionnel</b>	<b>Domicile</b>	<b>Portable</b>	<b>Observations</b>
Maison Pour Tous	MOUSSOU Isabelle			06 33 18 42 33	
Stade	LABERNADIE Ludovic			06 27 24 19 62	

## **CENTRES COMMERCIAUX et COMMERCES**

<b>Etablissement</b>	<b>Identité du responsable</b>	<b>Téléphone</b>			<b>Observations</b>
		<b>Professionnel</b>	<b>Domicile</b>	<b>Portable</b>	
Salon coiffure	CABALLE Yvette		05.59.71.22.98		
UTILE	DAIRAIN		05 59 02 09 93		
MOZAÏQUE					

## **AUTRES ERP**

<b>Etablissement</b>	<b>Identité du responsable</b>	<b>Téléphone</b>			<b>Observations</b>
		<b>Professionnel</b>	<b>Domicile</b>	<b>Portable</b>	

## **ASSOCIATIONS**

<b>Nom</b>	<b>Nom et coordonnées du président</b>	<b>Nom et coordonnées des lieux occupés</b>	<b>Jours / Horaires de réunion</b>			<b>Observations</b>
			<b>Mar.</b>	<b>Mer.</b>	<b>Sam.</b>	
Bibliothèque	MIDOT Marie-Claude	Bibliothèque 4 Rue de l'école	16h à 18h	15h 30 à 18h30	11h à 12h	

## **ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT (communaux et extra-communaux)**

<b>Etablissement</b>	<b>Identité du responsable</b>	<b>Téléphone</b>			<b>Observations</b>
		<b>Professionnel</b>	<b>Domicile</b>	<b>Portable</b>	

